

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP agricole jardinier paysagiste vise à former des ouvriers qualifiés capables de réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement paysager en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement. Le titulaire du diplôme sait préparer un sol, planter des végétaux, réaliser des engazonnements, entretenir la végétation (taille, tonte, désherbage) et maintenir en état les installations et les infrastructures paysagères. Il est capable d'utiliser en sécurité les outils et engins motorisés, d'assurer la maintenance courante du matériel et de respecter la réglementation liée aux produits phytopharmaceutiques. Il acquiert également des compétences générales lui permettant de s'insérer professionnellement, de communiquer avec les clients et les différents interlocuteurs, et de poursuivre, s'il le souhaite, vers un bac professionnel aménagements paysagers.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le CAP agricole jardinier paysagiste forme des professionnels de niveau 3 capables de réaliser en sécurité des travaux d'aménagement et d'entretien paysager, d'implanter et entretenir des végétaux, d'utiliser les matériels et d'intervenir dans le respect de l'environnement.

MÉTIER VISÉ

- Jardinier paysagiste en entreprise du paysage
- Ouvrier paysagiste en collectivité territoriale (service espaces verts)
- Agent d'entretien des espaces verts en camping, résidence de tourisme ou domaine privé
- Ouvrier paysagiste en entreprise de travaux agricoles ou horticoles polyvalents

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le jardinier paysagiste prépare les sols, plante et entretient massifs, pelouses et haies, réalise de petits ouvrages (allées, bordures, arrosage), assure la taille, la tonte, le désherbage et la maintenance courante du matériel, en appliquant les règles de sécurité et de protection de l'environnement.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38386/>

Niveau de diplôme : 3 (CAP)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	–
NSF	214
ROME	A1202 - A1203
FORMACODE	21046
RNCP	38386

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)

Date d'enregistrement de la certification : 18/12/2023

Date d'échéance de la certification : 31/12/2028

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414
// ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)
<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEU DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
Jean Rostand	LP	Offranville	Seine Maritime (76)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.